

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14325**

Intitulé

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V qui assure des activités de services aux personnes, qui se définissent comme l'ensemble des activités contribuant au mieux-être des personnes. Il s'agit d'un secteur très diversifié qui s'étend de l'assistance à la vie quotidienne jusqu'aux prestations de bien-être dans le domaine des loisirs.

Le titulaire du diplôme exerce son métier aussi bien auprès des publics dits fragiles (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes) qu'à des publics "non fragiles" qui souhaitent bénéficier de prestations de confort, de loisirs.

Il est employé au sein de structures diverses (publiques ou privées) correspondants aux :

lieux de vie : domicile ou structure collective d'hébergement (de type maisons de retraite, EHPAD, foyer-logement...)

lieux d'accueil journalier : crèche, garderie, hôpital de jour...

lieux de loisirs : hôtel, ferme-auberge, chambre d'hôte, gîte, village de vacances...

lieux de travail : établissement scolaire, entreprise, même si cela est une caractéristique plutôt urbaine.

Il organise ses activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur, mais il est autonome dans les tâches d'entretien et d'hygiène et dans les relations qu'il entretient avec les personnes dont il a la charge.

En outre, il assure la liaison entre les personnes dont il a la charge et les différents services spécialisés.

Après une expérience professionnelle significative, il sera susceptible d'assurer seul l'ensemble des tâches ou d'en mettre au point l'organisation. Il peut également développer une activité à titre individuel

Capacités générales

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable

Capacités professionnelles

C5- Identifier les éléments de contexte de l'activité de services aux personnes

C6- Présenter les composantes d'une activité d'aide à la personne

C7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

C8- Mettre en place une communication dans le cadre d'une activité d'aide à la personne

C9- Réaliser des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité

C10- Réaliser des activités d'aide à la personne visant l'autonomie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer son activité au domicile de la personne aidée ou dans des structures du domaine public ou privé (crèche, école, hébergement de loisir,...)

- employé de collectivités locales (cantine, entretien des locaux...),
- employé de structures d'accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie...), pour les personnes âgées dépendantes (maisons de retraites, EHPAD),
- employé de structures d'accueil de loisirs en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes...),
- assistant à la vie quotidienne des personnes âgées dépendantes ou handicapées,
- garde malade (à l'exclusion des soins),
- employé auprès d'enfants, employé familial, nourrice, garde d'enfant à domicile, auxiliaire de vie auprès d'enfants, assistant de vie scolaire, aide de vie scolaire, aide maternelle d'école, agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
- agent des services hospitaliers, agent de propreté hospitalière,
- agent hôtelier hospitalier,
- agent polyvalent d'hôtellerie

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1302 : Assistance auprès d'adultes

K1303 : Assistance auprès d'enfants

J1301 : Personnel polyvalent des services hospitaliers

K1304 : Services domestiques

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Dans le cadre de la formation initiale (scolaire et apprentissage) le diplôme du BEPA services aux personnes s'inscrit dans un cursus de trois ans qui mène au baccalauréat professionnel «services aux personnes et aux territoires ».

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider les capacités C1, C2 et C3

épreuve E2, qui permet de valider les capacités C5 et C6

épreuve E3, qui permet de valider les capacités C7, C8, C9 et C10

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	/
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er décembre 2011 (JO du 11 décembre 2011) modifiant l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité "services aux personnes"

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [option Services, spécialité Service aux personnes](#)